« QUELLES PRIORITES POUR L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE SUR NOTRE TERRITOIRE ?» SEMINAIRE 20 ET 21 OCTOBRE 2009 – MOULIN DE LA HUNELLE

SYNTHESE DES PROPOSITIONS

Les pistes d'actions et propositions formulées au cours des 4 ateliers de travail peuvent être classées en 5 grands enjeux :

ENJEU 1 : Comment développer, à l'échelle de notre sous-région, un système d'accompagnement de qualité des demandeurs d'emploi ?

Proposition 1. 2 : Travailler à la mise en place, à l'échelle de la sous-région, d'un vrai accompagnement des personnes en demande d'emploi.

Proposition 2.1 : Individualisation des parcours. Il s'agirait de désigner pour chaque demandeur d'emploi un référent unique qui coordonnerait et évaluerait (dans un souci d'efficacité et non de contrôle) les actions.

Proposition 2.2 : Contrainte légale **:** Redéfinition des personnes éloignées de l'emploi (autres critères que ceux du public DIISP actuellement), par le Conseiller en Accompagnement Professionnel ou l'opérateur, au cas par cas.

Proposition 2.4 : Suivi du stagiaire par l'opérateur pré-qualifiant dans le qualifiant pour donner un temps d'adaptation.

Proposition 3.2 : les opérateurs sont amenés à revoir leurs pratiques, à faire un travail de socialisation de plus en plus important **:** Travailler en amont : il faut un accompagnement psychosocial visant à réellement responsabiliser le public (autonomie, motivation)

Proposition 4.3 : La démotivation des Demandeurs d'Emploi **:**

- Sensibilisation de pouvoirs publics à l'**importance du qualitatif** face à une politique basée sur le quantitatif
- **Individualisation** du suivi (une seule personne de référence)
- Donner du **temps** pour l'accompagnement
- Importance de la définition du **projet professionnel**
- Sensibiliser le DE à la **réalité de terrain** du métier choisi

Avec le soutien de la Région Wallonne et du Fonds Social Européen

ENJEU 2 : Comment améliorer les systèmes de communication de l' Information relative aux objectifs et au fonctionnement du DIISP, notamment vers certaines cibles prioritaires (entreprises, demandeurs d'emploi, agents de 1er ligne) ?

Proposition 1.3 : Réaliser un guide, une sorte de manuel d'utilisation du DIISP, qui permettrait d'expliquer, de façon simple et compréhensible, les démarches à effectuer, les organismes à solliciter.

Propositions 2.5 et 2.6 : Clarification de l'offre et de la demande de formation : Avoir un outil permettant une vision globale de l'offre, un outil fiable, complet, actualisé et accessible par les opérateurs permettant d'avoir une vision claire de l'offre de prestation de la région (comme par exemple Formabanque ou Passeport pour l'Emploi). Et par ailleurs recentrer le CEFO dans leur rôle de centre-ressources

ENJEU 3 : Comment obtenir, à l'échelle de notre sous-région, l'Implication des employeurs dans les actions d'insertion socioprofessionnelle et dans le fonctionnement du DIISP

Proposition 1.4 : Créer une plateforme, au sein du C.S.E.F. par exemple, qui serait l'outil de centralisation des besoins de main-d'œuvre sur la zone.

Proposition 3.3 : Faire connaître les opérateurs et leurs formations auprès des employeurs (dans des filières définies)**,** Systématiser les stages d'acculturation non-rémunérés (augmenter la synergie opérateurs/employeurs) et faire reconnaître la valeur des formations. Mettre en place des stages de validation de compétences (surtout dans les métiers en pénurie). Créer une attestation de compétences officielle à annexer au CV

Proposition 4.4 : le manque de savoirs comportementaux : **Application de l'arrêté TUTORAT** au sein du lieu de formation ou de stage → Prise en main du DE stagiaire par un travailleur au sein de l'entreprise afin de le former aux savoirs comportementaux de base.(Organisation de la formation tutorat pris en charge par le DIISP au CSEF).

Avec le soutien de la Région Wallonne et du Fonds Social Européen

ENJEU 4 : Comment améliorer la communication et la collaboration entre les opérateurs en tenant compte notamment des freins liés aux contraintes légales et réglementaires ?

Proposition 1.5 : Négocier des aménagements et un assouplissement du décret EFT/OISP pour lever les obstacles au partenariat.

Proposition 2.3 : Contrainte légale **:** Harmoniser les statuts du stagiaire afin qu'ils ne perdent pas d'avantages en passant d'une EFT à la promotion sociale par exemple.

Proposition 3.4 : Créer un groupe de travail avec pour mission l'établissement d'un cadastre des différents systèmes ; la recherche de modalités de simplification et d'harmonisation entre ses différents systèmes. Ces solutions mettant au centre la confiance envers les opérateurs

Proposition 4.1 : La difficulté de créer des partenariats et le cloisonnement entre opérateurs : Création du pot commun heures/ressources géré par le CSEF :

- Cibler le **cœur de métier** de chaque opérateur et **établir une cartographie**
- Identifier **une personne de référence** pour le stagiaire
- Etablir un **pot commun** en fonction des heures et des ressources de chacun afin de pouvoir envoyer les stagiaires en fonction de leurs besoins

Proposition 2.7 : Communication entre les différents opérateurs **:** Intensifier l'utilisation du document de demande d'intervention.

Proposition 2.8 : Communication entre les différents opérateurs **:** Mettre en place ou intensifier des réunions de coordination sociale au niveau local, à savoir regroupant quelques entités aux problématiques communes, aux publics semblables.

Proposition 4.2 : Document unique complété par tous les opérateurs :

- **Capitalisation** des résultats entre opérateurs
- **Bilan de compétences cognitives, sociales et professionnelles** mis à jour et dont la personne doit continuellement disposer
- But : éviter les redondances d'examens, test, ... meilleur ciblage et pas de perte de temps pour le DE

Avec le soutien de la Région Wallonne et du Fonds Social Européen

Proposition 3.1 :

Constat travaillé : Volonté des différents acteurs de travailler en réseau et en partenariat mais les collaborations ne sont pas toujours faciles à mettre en place (décrets différents, convention ….) et certains acteurs sont plus collaborants que d'autres. L'ouverture du Forem formation aux opérateurs du pré-qualifiant est à généraliser.

On devrait pouvoir agir à 2 niveaux :

- sur un niveau horizontal, en effet, les opérateurs sont sur un même plan d'action, le public est confronté à un supermarché de la formation-insertion où chaque opérateur propose son « menu » qu'il pense être le meilleur. Le travail à réaliser entre partenaires est de permettre au public de s'approprier les choses de manière globale sans concurrence entre partenaires.
- Sur un plan vertical, pour le public éloigné de l'emploi, le chemin vers l'insertion s'inscrit dans une certaine durée. Il faudrait pouvoir travailler ensemble à la fluidification du parcours pour que les différentes phases du parcours ressemblent plus à une imbrication d'actions plutôt qu'à une suite d'interventions.

ENJEU 5 : Comment ouvrir le DIISP vers certains acteurs externes dont la présence paraît indispensable à son bon fonctionnement ?

Proposition 1.1 : Inclure l'ONEM dans la communication du DIISP (voir dans le dispositif lui-même) :

Proposition 4.5 : L'initiative de l'ISP vers et dans l'enseignement

- Conclusion d'un **accord formel avec les directions d'écoles techniques et professionnelles** afin de **systématiser les rencontres** qui aborderont différents thèmes :
    - Comment rédiger un CV
    - Les techniques d'entretien d'embauche
    - Les bons comportements à adopter dans la recherche d'emploi

- Rédaction d'un **Vade-mecum de présentation des sortants** avec CV, photo, etc…à diffuser au monde de l'entreprise via plusieurs canaux.

Avec le soutien de la Région Wallonne et du Fonds Social Européen